

A

(N° 334.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Adrien-Augustin-Joseph Blassiau.*

MESSIEURS,

Par requête adressée à S. M. le Roi, le sieur Adrien-Augustin-Joseph Blassiau, batelier, demande la naturalisation ordinaire, tant pour lui que pour Sophie-Josèphe Dehier, son épouse, et ses deux enfants Augustin et Adolphe-Édouard.

Le pétitionnaire est né à Condé (France), le 3 mai 1794; il habite, avec son épouse et ses enfants, la ville de St-Ghislain, depuis le 17 octobre 1821; il jouit d'une bonne réputation, et sa conduite est exempte de reproches.

Il est à remarquer que la femme suivant la condition de son mari et devenant belge par la naturalisation de celui-ci, il était inutile de demander cette faveur pour elle.

Les enfants du pétitionnaire étant encore mineurs au moment où il a formé sa demande, il ne pouvait y avoir lieu à leur accorder la naturalisation, et comme ils sont majeurs aujourd'hui, ils agiront comme de conseil.

Les autorités estiment qu'il y a lieu d'accorder au sieur Blassiau, père, la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
